



## Régularisation de situation.

Par **mansmelh**, le **07/05/2010** à **19:51**

Bonjour,

Née en 1953 à Paris 10 de parents Français d'origine Algérienne, mon père était médecin à Saintes en Charentes Maritimes, où il avait son cabinet de 1959 à 1966.

En 1969, alors que j'étais au collège, (j'ai poursuivi ma scolarité jusque là à Saintes), nous entrons en Algérie où je suis mariée depuis et j'y réside à ce jour.

Seulement voilà, quand je demande un document officiel (carte d'identité ou passeport) à l'autorité Algérienne, cela m'est refusé sous prétexte que mon extrait de naissance est étranger.

-Ai-je le droit de m'inscrire au consulat de France en Algérie?

-Ai-je le droit de demander un passeport à ce même consulat?

Par **chris\_idv**, le **03/06/2010** à **11:32**

Bonjour,

Munie de votre extrait de naissance remplissez une demande de passeport au consulat français et voyez le résultat.

Cordialement,